



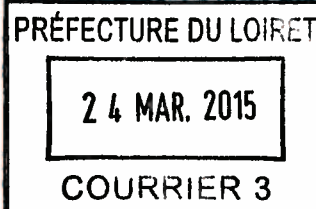
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015

29/15

Date d'affichage : 20 mars 2015



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 11 mars 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes du canton de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 pour les communes du SMICTOM de Sologne

Le comité syndical du SMICTOM de Sologne a fixé la contribution de la communauté de communes du canton de la ferté Saint-Aubin à la somme de **1 106 857.60 euros** pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE les taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit, pour les communes de la Ferté Saint Aubin, Marcilly-en-Villette, Ménéstreaux-en-Villette et Sennely.

	Bases 2015	Taux proposés pour 2015	Produits attendus	Rappel du taux 2014
LA FERTE SAINT-AUBIN	5 530 592 €	12,80%	707 915,78 €	12,80%
MARCILLY-EN-VILLETTE	1 495 010 €	12,80%	191 361,28 €	12,80%
MENESTRAU-EN-VILLETTE	1 087 524 €	12,80%	139 203,07 €	12,80%
SENNELY	534 199 €	12,80%	68 377,47 €	12,80%
TOTAL			1 106 857,60 €	

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24 mars 2015

